

FMM. Figac - Nouvelle version du module de facturation / Fusion des mutuelles 216, 226 et 232

dimanche 6 janvier 2019

13:30

Objet	Nouvelle version du module de facturation / Fusion des mutuelles 216, 226 et 232
De	Helpdesk Figac
À	Marie-Agnès Broze - Service d'études - FMM; Marie Marganne - Service d'études - FMM; Serge Perreau - coordinateur IGB - FMM; Virginie Couvreur - Chargée de Projets - FMM; Frédéric Palermini - coordinateur IGL - FMM; Benoit Gérard - coordinateur IGC - FMM; Elise Henin - Directrice des programmes et services - FMM; Aurélie Feller - Chargée de communication - FMM
Envoyé	mercredi 2 janvier 2019 12:23

Bonjour,

Une nouvelle version du module de facturation est disponible (v20-12-2018r1).

Elle facilite le passage des patients des mutuelles 226 et 232 vers la 216

Cf. la [circulaire de l'Inami concernant la fusion des mutuelles 216, 226 et 232](#).

A partir du 1 janvier, vous pourrez donc mettre à jour les données mutuelles des patients concernés via Mycarenet (cf. manuel Admin apd de la page 79). Attention de bien faire un "fusion" et non une "mutation" (qui sera proposée par défaut).

Cette version contient des corrections suivantes:

- Bouton [Check] pour changer les mutuelle des patients concernés
- Module pour rechercher et fusionner ces patients (déjà utilisé pour les fusion des mutuelles 300)
- Possibilité de faire la facturation jusqu'au 5 du mois.

Le manuel d'installation (qui comprend le lien pour télécharger l'installateur) est disponible via le lien ci-dessous:

- [Manuel d'installation Factiv6 FR.pdf](#)

Attention: Ce mailing est également envoyé pour information au contact facturation indiqués dans l'extranet, mais en principe l'installation est à faire par le responsable informatique de la maison médicale.

Bon travail à tous,
L'équipe de Figac

Vous ne désirez plus recevoir ce genre de message, ou vous l'avez reçu via un collègue et désirez-le recevoir en direct ?
Demandez à Marie-Agnès Broze qui peut gérer cela via [l'extranet](#) de Figac !